



Finances publiques

Décision modificative n° 5

Le budget primitif a été approuvé par le Conseil Municipal le 31 janvier 2019. Pour prendre en compte diverses opérations, le budget est réajusté par la décision modificative n°5. Cette modification s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'investissement : + 14 270 €
- Section de fonctionnement : + 0

Attribution de subventions

Aux associations – Le 16 mai 2019, le conseil municipal a adopté les montants provisoires des subventions accordées aux associations locales dans l'attente des documents administratifs justificatifs. Il vient d'adopter les montants définitifs en application des critères d'attribution et de répartition. Pour rappel, en 2019, le montant total des subventions s'élèvera à 48 855 € soit une augmentation globale de 5 % par rapport à 2018.

Association	Montant définitif 2019	Déjà versé	Reste à verser
A.C.C.A (chasse)	1 190	811	379
Amicale bouliste	1 444	693	751
Amicale philatélique	44	33	11
ALCE (Atelier de langues)	436	209	227
Volley Cornebarrieu Association	2 789	1 421	1 368
Cornebarrieu Arts Martiaux	3 006	1 443	1 563
Badminton Association Cornebarrieu	800	384	416
Club cyclouriste de Cornebarrieu	102	77	25
AOC Football	18 381	12 146	6 235
Anciens Combattants	760	565	195
Association Basket Ball Cornebarrieu	10 631	5 103	5 528
Cheveux d'argent	1 745	859	886
Cornebarrieu on the rock	1 186	569	617
Cornebarrieu Tennis Club	4 273	2 051	2 222
Cornebarrieu Vitalité	2 017	1 513	504
Les Maillons libres de l'Aussonnelle (VTT)	51	38	13

Aux coopératives scolaires – Ces subventions sont encadrées par deux mesures :

- Le montant maximal est de 560 € par classe ouverte dans l'année N-1/N
- Après le versement de la subvention, à la clôture des comptes de l'année N-1/N, le montant de la trésorerie ne doit pas être supérieur à 1,5 fois le montant de la subvention maximale.

Coopérative	Montant maximum 2019	Montant de la trésorerie à la clôture	Montant subvention 2019
Coopérative scolaire des Ambrits - Ecole élémentaire - 5 classes	4 480 €	2 424,87 €	4 295,13 €
Coopérative scolaire - Ecole maternelle des Ambrits - 3 classes			
Coopérative scolaire - Ecole élémentaire - Saint-Exupéry - 6 classes	5 600 €	2 105,71 €	5 600,-- €
Coopérative scolaire - Ecole maternelle - Saint-Exupéry - 4 classes			
Coopérative scolaire des Monges - Ecole élémentaire - 6 classes	5 600 €	2 612,07 €	5 600,-- €
Coopérative scolaire - Ecole maternelle - Monges - 4 classes			

À la Crèche Sucre d’Orge – Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la crèche Sucre d’Orge, la commune a alloué à cette association une subvention globale de 110 000 € au titre de l’année 2019. Un premier versement à hauteur de 57 500 euros a déjà été versé. Une deuxième partie à hauteur de 52 500 € est versée pour solde au titre de l’année 2019.

Subventions exceptionnelles – La commune attribue trois subventions exceptionnelles :
- 200 € à l’association Le Souvenir Français qui entretient les tombes et organise des cérémonies à la mémoire des soldats disparus
- 200 € à l’Association Départementale de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Haute Garonne (Adlfa 31). L’Adlfa 31 intervient dans le domaine de la protection du monde agricole et des biens des personnes touchés lors d’aléas climatiques.
- 400 € pour aider Chloé Cornu, à financer scolarité et déplacements. Cette jeune administrée s’engage dans un cursus sportif de haut niveau en natation synchronisée.

Demande de subvention

Le Rased (Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés), est une structure éducative qui vient en aide aux enfants en difficulté, scolarisés dans les communes de la circonscription. Depuis plusieurs années, la résidence administrative du Rased est établie à Cornebarrieu. À ce titre, comme elle y est autorisée, la commune sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l’année 2018-2019.

Marché public

L’entretien des bâtiments communaux a fait l’objet d’un appel d’offres portant sur quatre lots. Les 8 plis reçus ont été analysés par la Commission d’Appel d’offres. Au regard de plusieurs critères notamment les moyens humains disponibles, les moyens matériels, la pertinence du planning… Ont été retenues les entreprises suivantes :

Lots	Entreprise retenue	Montant annuel HT
Pôle culturel Aria	SARL Ets	31 800,-- €
Vitrieries	Guilbert Propreté	6 490,-- €
Locaux administratifs, sportifs et sanitaires du Boiret	ASR Nettoyage	43 722,92 €
Entretien approfondi des Etablissements d’Accueil des Jeunes Enfants	Guilbert Propreté	1 540,--€
Total		85 552,92 €

Ressources humaines

Recrutement statutaire

Catégorie C

► 1 poste d’adjoint du Patrimoine est créé à la médiathèque pour pérenniser un emploi contractuel.

Catégorie B

► Pour assurer la continuité de service et la charge de travail qui en découle au service communication, un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps non complet (28 h) évolue vers un poste à temps complet.
► La période d’inscriptions à l’école de musique est terminée. La commune crée les postes correspondant aux besoins exprimés lors des inscriptions, soit : 1 poste d’assistant d’enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (11 h 20 mn hebdomadaires), 1 poste d’assistant d’enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet

(6 h 45 mn hebdomadaires, 1 poste d’assistant d’enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (7 heures 35 mn hebdomadaires), 1 poste d’assistant d’enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet (11 h 20 mn hebdomadaires).

Recrutement d’agents contractuels

Pour assurer la continuité de services en cas de besoin, la commune crée des postes contractuels sur des emplois non permanents au service des Politiques Educatives. Il s’agit de :
- 2 postes d’adjoint technique à temps complet
- 5 postes d’adjoint d’animation à temps non complet

Télétravail

Le télétravail est une nouvelle forme d’organisation du travail. Depuis 2016, il peut être étendu aux collectivités. La commune va entamer une phase d’expérimentation. Six agents -titulaires ou contractuels- vont tester cette formule de décembre 2019 à mai 2020 sur la base du volontariat et pour des postes répondant à des critères d’éligibilité. La situation de télétravail est réversible et pourra être stoppée à tout moment. Le télétravailleur, bénéficiera des mêmes droits et devoirs que ses collègues en poste dans leurs bureaux. Une évaluation sera faite au bout des six mois.

Actions éco-responsables

En 2015, en adoptant une Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD), le gouvernement incitait les collectivités territoriales à engager des démarches éco-responsables dans leurs services. Cornebarrieu a mis en place cette démarche éco-responsable qui porte sur cinq thématiques : transports, énergie, gestion des déchets, eau et achats. Des actions sont mises en place avec les agents volontaires et un état des lieux sera fait pour en mesurer l’impact.

Protection sociale des agents

Les collectivités et établissements peuvent participer financièrement aux contrats santé et prévoyance de leurs agents (Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011). En 2013, le Conseil Municipal avait autorisé le maire à signer une convention de participation pour le risque « prévoyance » avec l’organisme Collecteam, dans le cadre d’un groupement de commande avec Colomiers. Au terme d’une réflexion sur le pouvoir d’achat des agents, le Comité Technique a opté pour le maintien d’une participation de l’employeur à la prévoyance. Indexée sur le Traitement de Base Indemnitaire, elle reprend le même barème que précédemment. Par contre, les agents ont le libre choix de l’organisme de prévoyance. Ce nouveau dispositif prendra effet le 1^{er} janvier 2020.

Culture

École municipale de musique

Le nouveau règlement intérieur de l’école de musique a été adopté par le Conseil Municipal le 16 mai 2019. En application de celui-ci, les périodes d’ouverture viennent d’être fixées pour l’année 2019-2020 : l’école municipale de musique sera ouverte :
- Pendant les deux semaines des vacances d’automne
- Pendant la 1^{ère} semaine des vacances d’hiver et de printemps
Elle sera fermée :
- Pendant toutes les secondes semaines de vacances d’hiver et de printemps
- Pendant toute la durée des vacances de Noël

Pour les élèves, les cours se termineront le 3 juillet 2020 mais l’école de musique restera ouverte jusqu’au 17 juillet 2020 pour la mise en place de projets portés par les assistants d’enseignements artistiques.

Convention de mandat

Billetterie en ligne, BilletRéduc permet aux spectateurs de pré-réserver ou d’acheter des billets à prix préférentiel. La commune signe une convention de mandat d’un an renouvelable avec BilletRéduc qui vendra, en son nom propre, mais pour le compte de la commune, des places pour différents événements culturels. La fiche de ces spectacles sera disponible sur le site www.billetreduc.com

Convention de partenariat

La société Cultur’in the City édite le site https://culturinthecity.com sur lequel elle propose un service de billetterie pour la réservation de places de spectacles. Elle commercialise aussi des abonnements et des coffrets spectacles. La société a élaboré une offre de service pour les organisateurs et producteurs de spectacles à laquelle peut s’adosser la commune dans le cadre d’un partenariat. Une convention de partenariat va être signée entre la ville et Cultur’in the City ; elle précisera les conditions financières, la durée et les obligations des deux parties. L’accès à ce service est gratuit pour la commune.

Protocole d’accord

La commune souhaite fournir au Comité d’Etablissement Air France Toulouse, pour ses ayants-droit, un quota de billets à tarif réduit valables pour certains spectacles programmés à l’Aria. Le quota retenu serait de 10 billets par spectacle retenu. Une convention va être signée pour fixer les règles de cette collaboration.

Aide à la diffusion

Le spectacle *Abuela* de la Compagnie Et Moi est programmé par la ville ; il est éligible à l’aide à la diffusion, un dispositif instauré par la Région Occitanie. La commune sollicite auprès du Conseil Régional l’attribution de cette aide à la diffusion.

Travaux

Eclairage public

Parking de la médiathèque (1^{ère} tranche) - Sur demande de la commune (17 avril 2019), le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a chiffré le projet d’éclairage public du parking de l’Aria. Le montant des travaux est estimé à 20 188 € dont 4 089 € resteraient à la charge de la commune.

Parking de la médiathèque (2^{ème} tranche) - Sur demande de la commune (11 juin 2019), le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne a chiffré le projet complémentaire d’éclairage du parking de l’Aria. Le montant des travaux est estimé à 20 617 € dont 4 175 € resteraient à la charge de la commune.
Pour ces deux tranches, les choix techniques ont porté sur des appareils Led munis de réduction de puissance (-70 % de 23 h à 6 h).

Piétonnier rue Saint-Jean - Sur demande de la commune (25 avril 2019), le Syndicat Départemental d’Energie de la Haute-Garonne a étudié la mise en lumière du piétonnier qui assure la liaison entre la rue Saint-Jean et l’arrière de l’église. L’éclairage se fera par un cheminement de 11 bornes basses. Le montant des travaux a été estimé à 15 993 € dont 3 239 € resteraient à la charge de la commune.

Petits travaux - Certains travaux relevant de la compétence du SDEHG doivent être réalisés dans l’urgence. Une enveloppe de 10 000 € maximum de participation communale est votée pour pouvoir confier ces travaux inopinés mais nécessaires à des entreprises qui pourraient intervenir rapidement.

Plan d’accessibilité

Outil de la loi dite « d’égalité des droits et des chances » (2005), le Plan d’Accessibilité de la Voirie et de l’Aménagement des Espaces Publics est de la responsabilité des communes. Il vise à aménager progressivement l’espace public pour le rendre accessible à toutes les personnes, valides ou non. Depuis des années, Cornebarrieu poursuit cet aménagement en s’appuyant sur un schéma directeur (SDAVE) élaboré à l’échelle de Toulouse Métropole. Compte tenu des sommes à engager, la ville de Cornebarrieu a établi un programme pluri-annual. Pour l’année 2019, les travaux inscrits dans le PAVE s’élèvent à 322 500 € TTC.

Assainissement

Un nouvel exploitant a été choisi par Toulouse Métropole pour reprendre la gestion de l’assainissement dans les communes membres. Cette évolution entraîne un changement de règlement du service public. Le projet de règlement est approuvé par le Conseil Municipal.

Divers

Conventions

Crèche Gros Câlin - En cours depuis plusieurs années, la convention de partenariat signée entre la mairie et la Crèche Sucre d’Orge prend fin au 31 décembre 2019. L’installation de cette crèche associative dans les nouveaux locaux va créer de nouvelles conditions notamment une plus grande superficie des locaux. Une nouvelle convention de partenariat prenant en compte les nouvelles modalités et englobant soutien technique et financier de la commune est donc établie ; elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Mairie de Tournefeuille – Cornebarrieu mène une politique volontariste d’intégration des enfants handicapés en milieu scolaire et périscolaire. Dans ce cadre la ville a investi dans du matériel spécifique dont l’achat de 2 chaises adaptées dédiées à un enfant scolarisé dans la commune. Depuis le 2 septembre, l’enfant est scolarisé dans la ville de Tournefeuille qui achètera, sur son budget 2020 deux chaises. Dans l’attente, jusqu’au 19 avril 2020, Cornebarrieu va prêter à titre gracieux ces deux chaises à la ville de Tournefeuille dans le cadre d’une convention d’utilisation temporaire de matériels.

Protocole Panier repas

Les enfants présentant des allergies alimentaires sont accueillis dans les restaurants scolaires ; ils font l’objet d’un Protocole d’Accueil Individualisé mais il est aussi possible, pour les parents, d’apporter l’ensemble du repas ou un plat de substitution en fonction du menu du jour. Un protocole « Panier repas-Plat de substitution-Produits frais » sera mis en place. Ce protocole va permettre d’encadrer en toute sécurité les processus de conditionnement et de transport des repas confectionnés par les parents, leur réception par des agents communaux compétents. Le stockage est, lui, organisé dans des réfrigérateurs dédiés pour une sécurité alimentaire optimale.

Domiciliation associative

Plusieurs responsables associatifs souhaitent établir la domiciliation de leur association à la mairie. C’est le cas pour les associations :
- *Adopt’un parent d’élèves* : association des parents d’élèves de l’école primaire Monges
- *Les Orphelins de Roumanie* : soutien aux orphelins adoptés, développement les liens sociaux culturels avec la Roumanie…
- *Les Anciennes Gloires de l’USC* : rencontres festives entre anciens rugbymen locaux

- *Association des Résidents Seniors de Cornebarrieu* : échanges au sein de la résidence seniors Eris
- *Le Cercle des Voisins du Centre de Rétention de Cornebarrieu* : Aide, soutien et information sur les conditions et le fonctionnement de la rétention administrative et du sort des personnes privées de papiers
- *Association Chats Libres d'Ici et d'Ailleurs* : Limitation de la prolifération féline et mise à l'adoption de chats.
- *Cornebarrieu Vitalité* : Activités d'épanouissement
- *Association des Anciens Combattants de Cornebarrieu* : Rassemblement et sauvegarde des intérêts des personnes ayant participé aux guerres et aux conflits
- *Association des Chasseurs à l'Arc de Cornebarrieu* : Pérennisation de la tradition cynégétique
- *Atelier des Langues et des Cultures Européennes (Alce)* : Ateliers pratiques et perfectionnement de l'enseignement des langues étrangères
- *Cornebarrieu on the Rock* : Enseignement des techniques de rock et des danses de salon
- *Compagnie Comme des Artistes* : Promotion des arts du spectacle et de la danse
- *Commerces, Artisanat, Professions Libérales, Industries (Capli)* : Développement économique de tous les professionnels locaux.

L'accord de domiciliation a été donné à titre gracieux mais précaire et révoquant.